



Accident de service fonction publique

Par **Comprendre**, le **20/02/2012** à **14:24**

Reconnue travailleur handicapé, j'ai à plusieurs reprises informé ma hiérarchie sur mes conditions de travail inadaptées à mon handicap. J'ai été marginalisé, et je suis devenu souffrir de la douleur de certains collègues. J'ai été agressé mais on ne m'a pas cru pire encore. Après avoir voulu discuter avec mon supérieur hiérarchique et compte tenu des propos tenus à mon encontre ce jour là j'ai fait une tentative de suicide dans mon bureau. Transporté aux urgences l'hôpital a fait remplir les papiers que je n'ai pas vu pour déclarer l'accident de travail mais quand mon médecin traitant a dû prolonger mon arrêt j'ai appelé ma direction pour savoir si j'étais reconnu en accident de travail. On m'a dit non c'est une autre procédure et on me paie en maladie. Mon employeur essaie de me faire venir pour discuter mais je n'en ai pas la force. Je voudrais savoir comment faire car je me dis qu'une fois encore ça me retombera dessus. Dans mon entourage on me dit que je dois être déclaré en accident de service mais comment faire si ma hiérarchie refuse. On vient de m'annoncer que depuis plus de 10 ans ils ne m'avaient pas mis dans la liste des personnes reconnues travailleurs handicapés. Alors qu'il n'y a aucun doute ils savaient très bien que j'étais travailleur handicapé, ils ont toujours refusé de faire des aménagements de postes juste du bricolage qui m'a conduit à de nombreux arrêts maladie. Et la médecine de prévention depuis longtemps a décidé de ne plus intervenir. Alors j'ai refusé d'aller à ma visite annuelle en signe de protestation. J'ai demandé à avoir un autre médecin car je ne comprends pas qui ne fait pas son travail le médecin ou ma hiérarchie. A la lumière des derniers événements je me rends compte que ni les uns ni les autres ne se sentent concernés, cela fait plus d'un mois que je suis en arrêt on me dit de saisir le tribunal administratif, j'ai décidé de faire appel à un syndicat. A chaque fois que quelqu'un a voulu m'aider on lui a demandé de s'occuper d'autre chose. Ils ont semblé-ils faire une faute, ils n'accepteront pas de le reconnaître. Moi même j'imagine que si on me racontait cette histoire, mon histoire je ne pourrais pas croire une telle chose possible mais je vous assure que ce qui m'arrive depuis tant d'années et bien vrai mais j'ai autour de moi une "prison" avec comme seul échappatoire cet acte que je ne comprends toujours pas et qui a fait tant de peine à mon entourage familial et mes amis. A qui dois-je m'adresser qui pourra être objectif.

Par **P.M.**, le **20/02/2012** à **14:53**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait que vous persistiez dans vos contacts avec l'organisation syndicale et les Représentants du Personnel ou éventuellement que vous vous rapprochiez d'une association spécialisée et de la MDPH...